

Bilan des engagements financiers 2019-2024 des collectivités territoriales du bassin Adour- Garonne



Juin 2025

programme
Solidarité-Eau

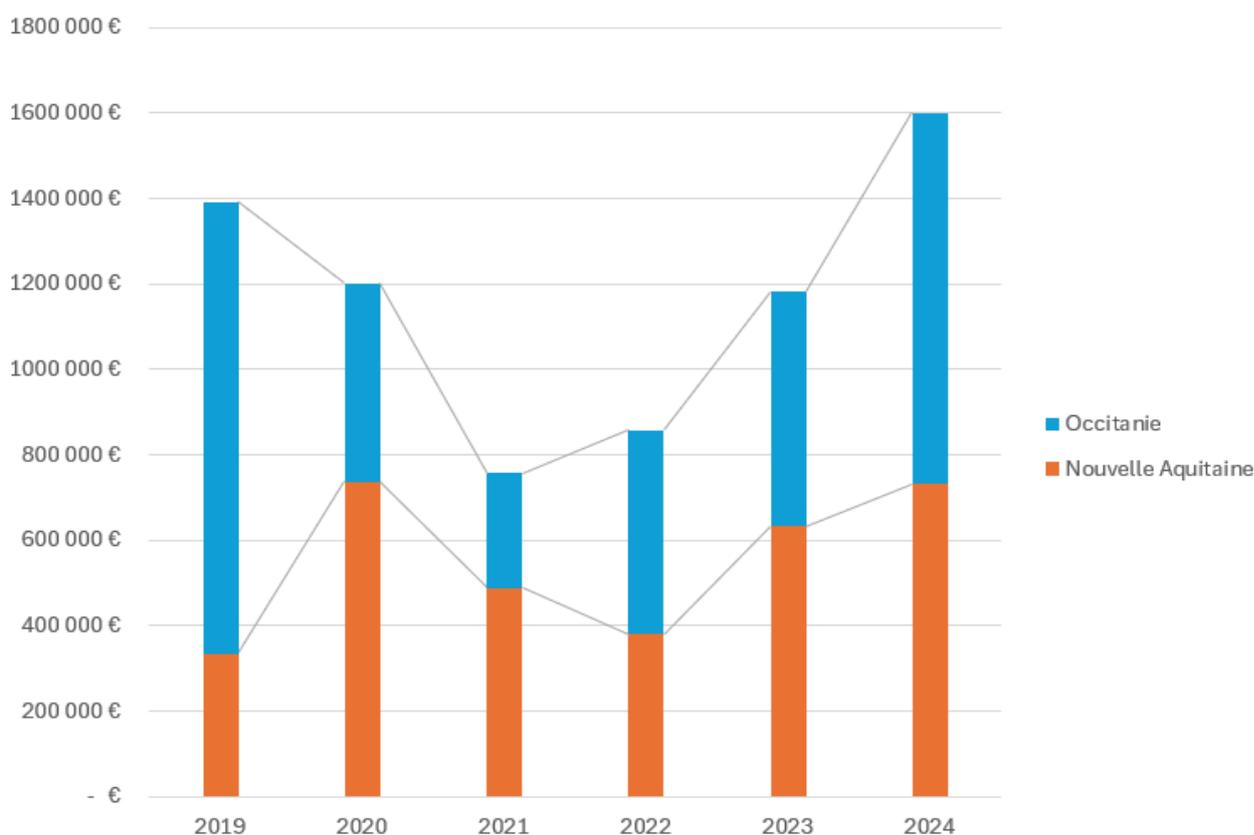
pS-Eau

Un montant des engagements 2024 en augmentation et dépassant celui de 2019

En 2024, plus d'1,6 M€ a été mobilisé par 38 collectivités territoriales du bassin Adour-Garonne pour le développement des services d'eau potable et d'assainissement dans les pays du Sud. Ce montant est abondé à hauteur de 726 176€ (45%) par les collectivités de Nouvelle-Aquitaine et 878 141€ (55%) par celles d'Occitanie.

On observe une hausse des contributions de 34% par rapport à l'année 2023 (35 collectivités) et une augmentation de 15% par rapport au niveau de 2019 (23 collectivités).

Engagements financiers EAH 2019-2024 par région

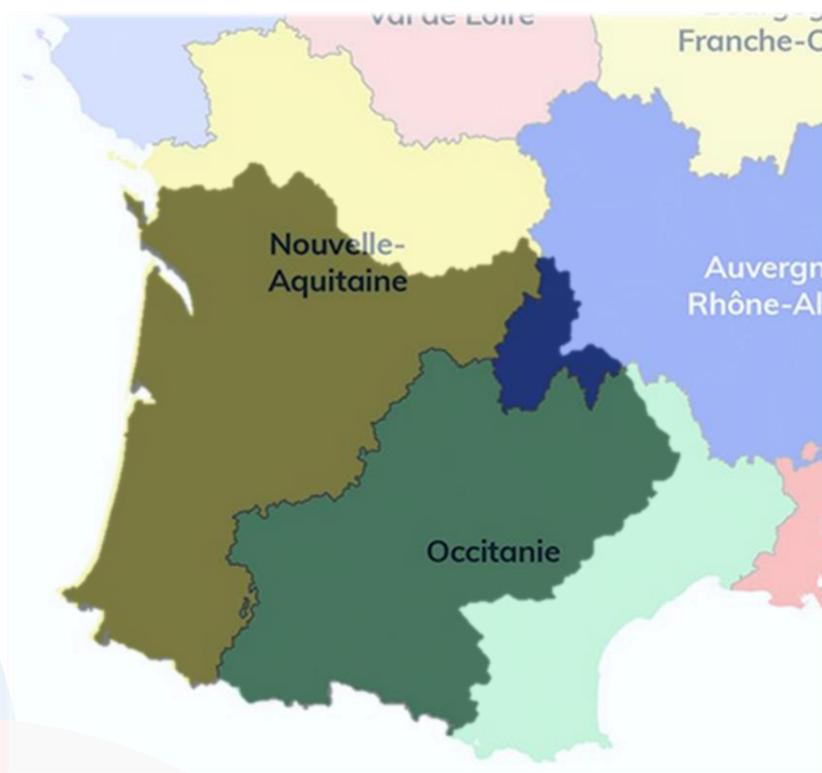
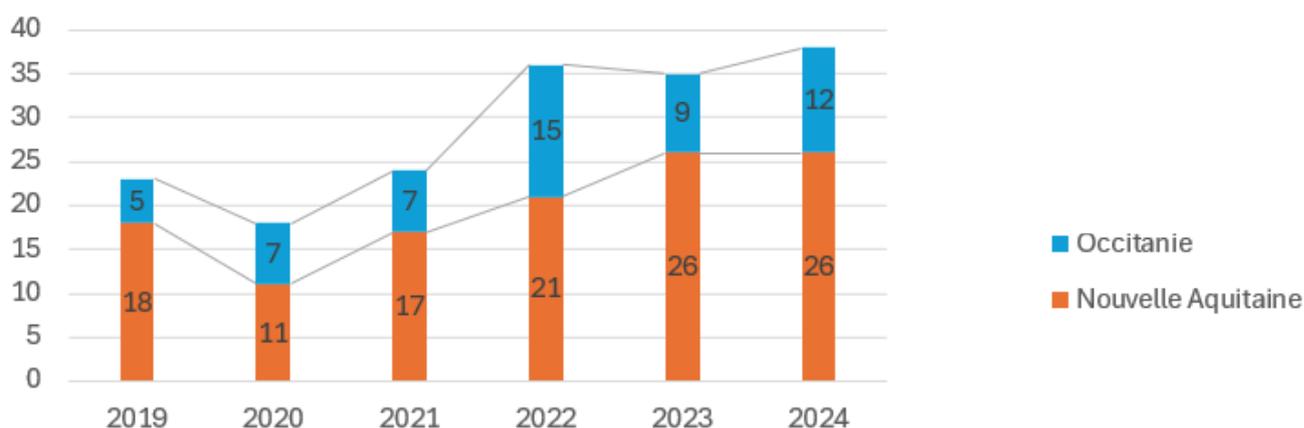


Nota : la partie extrême-occidentale du territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes fait partie du bassin Adour-Garonne mais aucune collectivité de cette zone n'est engagée financièrement ces dernières années dans une action de solidarité ou de coopération internationale dans l'eau et l'assainissement. De même, la zone du territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes faisant partie du bassin Adour-Garonne étant marginale, les engagements de la collectivité région Auvergne-Rhône-Alpes elle-même ne sont pas pris en compte dans ce document.

Un nombre de collectivités engagées en augmentation

Alors qu'en 2024 le montant des engagements financiers est presque réparti en deux entre la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie, le nombre de collectivités territoriales engagées est plus important en Nouvelle-Aquitaine (26) qu'en Occitanie (12).

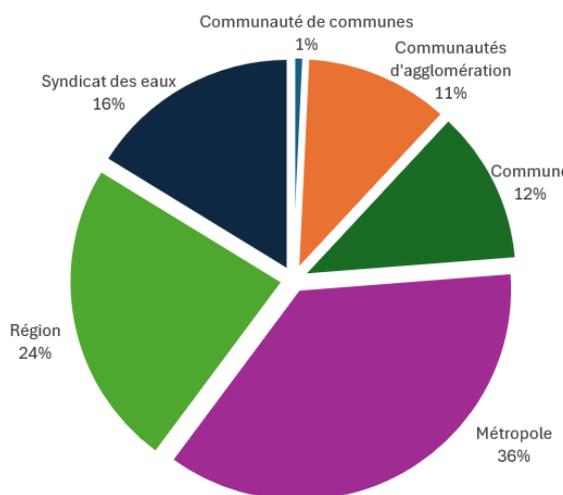
Nombre de collectivités engagées en 2019-2024 par région



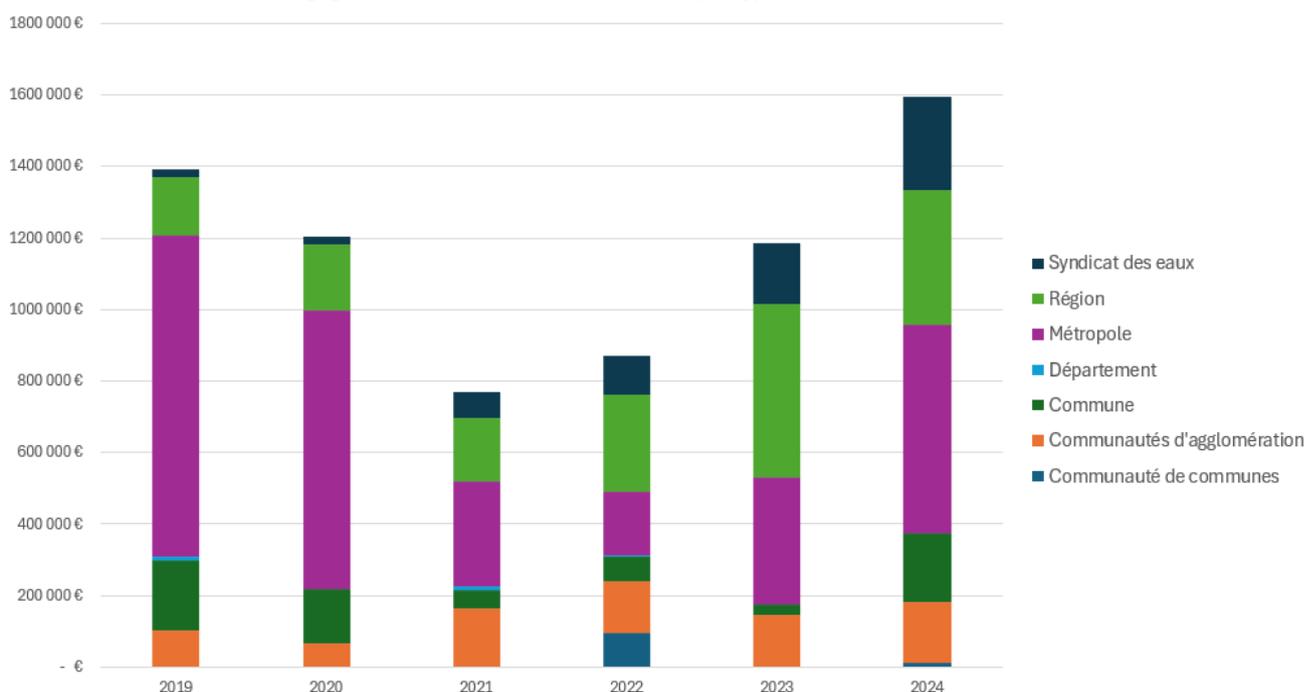
Des métropoles et régions prépondérantes et un engagement croissant des syndicats

En 2024, la métropole de Bordeaux et la région Nouvelle-Aquitaine concentrent à elles-deux près de 66% des engagements financiers de toutes les collectivités de la Nouvelle-Aquitaine. La métropole de Toulouse et la région Occitanie, elles, représentent 55% des engagements de toutes les collectivités d'Occitanie.

Engagements financiers EAH 2024 par type de collectivité territoriale



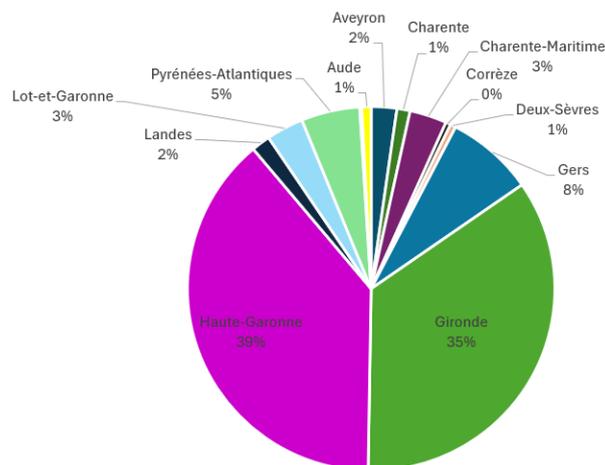
Engagements financiers EAH 2019-2024 par type de collectivité territoriale



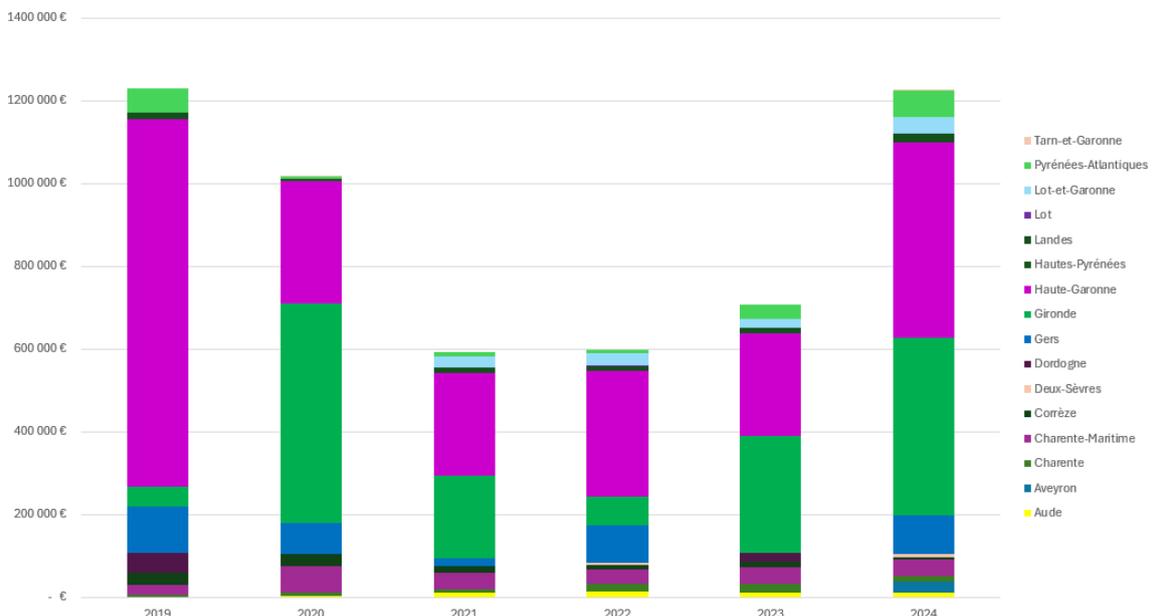
Un engagement des collectivités territoriales très inégal selon les départements

En 2024, les collectivités de Haute-Garonne et de Gironde (en excluant les régions) concentrent près de 74% des engagements du bassin Adour-Garonne. Les engagements du bassin dans le Tarn-et-Garonne (seul Grand Montauban) et dans les Deux-Sèvres sont faibles et il n'y a pas d'engagement de collectivités du bassin Adour-Garonne situées en Ariège, Cantal, Dordogne, Lozère, Tarn, Hautes-Pyrénées, Lot ou Puy-de-Dôme.

Engagements financiers EAH 2024
des collectivités territoriales (sauf régions) par département

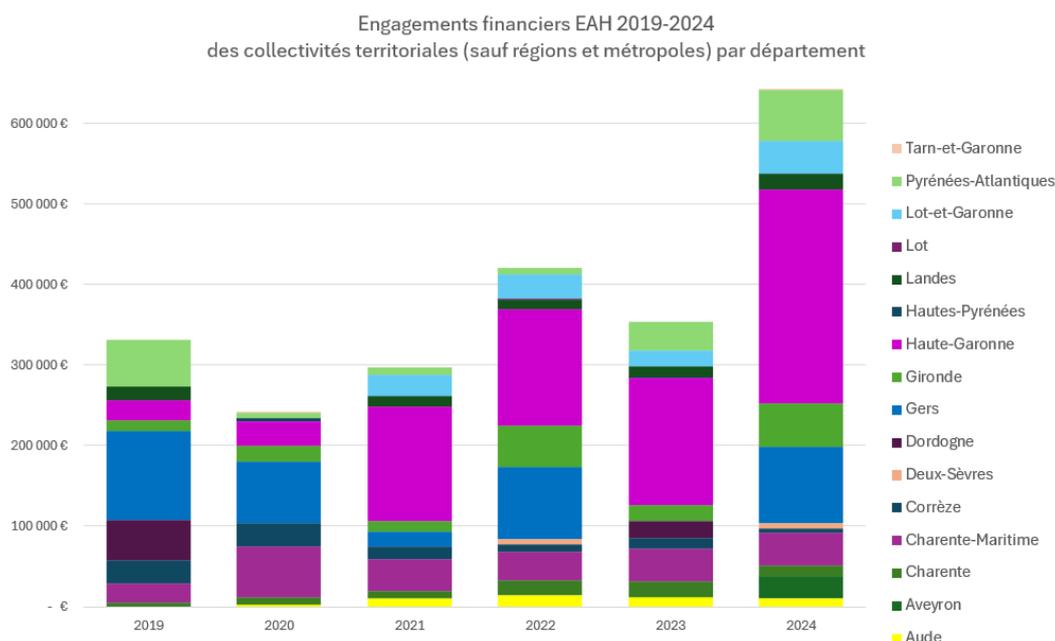


Engagements financiers EAH 2019-2024
des collectivités territoriales (sauf régions) par département



Des collectivités territoriales de plus en plus engagées

Si l'on exclut les engagements des métropoles (Bordeaux et Toulouse) et des régions (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie), on constate une croissance globale des engagements financiers des collectivités territoriales.



Nota : en ce qui concerne le département de l'Aude (11), seule une petite partie de son territoire est située sur le bassin Adour-Garonne, la grande majorité étant située sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Cependant, il s'y trouve des collectivités fortement engagées en faveur de l'accès à l'eau et l'assainissement à l'international et qui sont situées à la fois sur les deux territoires : CD11, RéSeau 11 et CCPLM. Dans ce bilan, sont donc comptabilisés pour ces trois collectivités les engagements de coopération ou de solidarité internationale ayant bénéficié d'un cofinancement de l'AEAG. Les actions soutenues uniquement par l'AERMC ne sont pas prises en compte.



Panorama des engagements EAH 2024 des collectivités du bassin Adour-Garonne

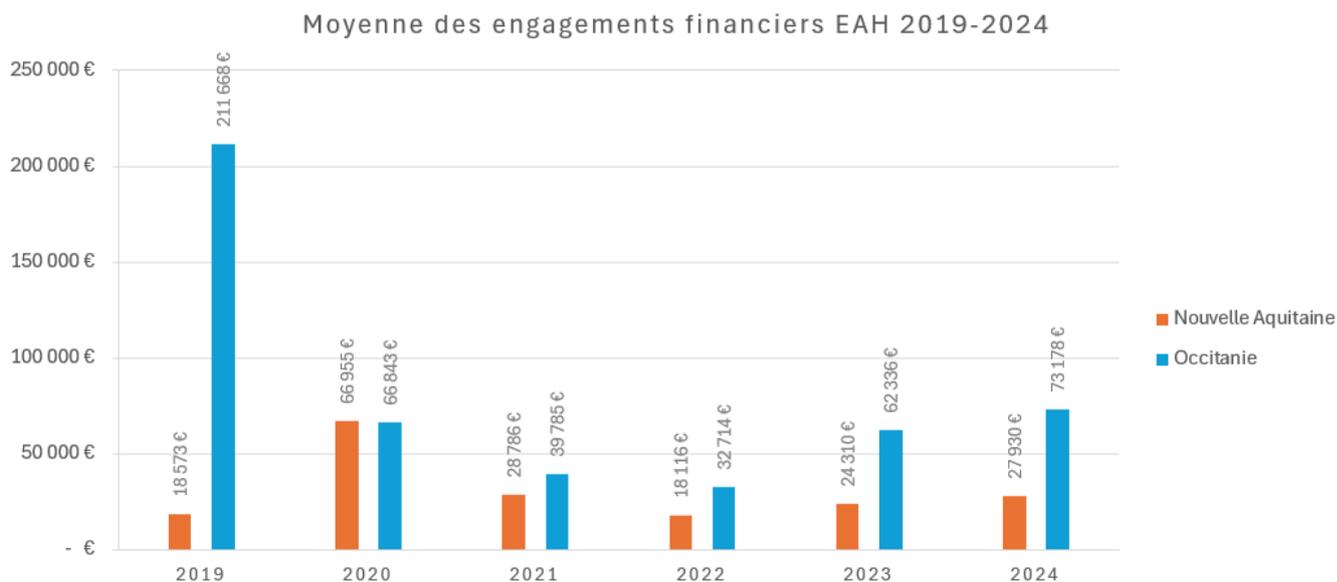
Collectivités	Engagement 2024
Bordeaux Métropole (33)	373 308 €
Conseil régional Occitanie / Pyrénées Méditerranée	270 000 €
Toulouse Métropole (31)	208 892 €
Communauté d'agglomération du Sicoval (31)	127 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	108 848 €
SIVOM Saurune Ariège Garonne (31)	97 213 €
Ville de Auch (32)	94 195 €
Syndicat des eaux de Charente-Maritime (17)	40 000 €
Syndicat départemental d'adduction d'eau potable et d'assainissement du Lot-et-Garonne (47)	40 000 €
Ville de Ramonville Saint-Agne (31)	30 000 €
Mairie d'Espalion (12)	27 620 €
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (64)	25 000 €
Ville de Cenon (33)	24 220 €
Sydec des Landes (40)	20 000 €
Syndicat mixte d'eau potable de la région de Jurançon (64)	15 000 €
Communauté d'agglomération du Grand Angoulême (16)	14 200 €
Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne (31)	10 000 €
Communauté de communes Val de l'Eyre (33)	10 000 €
Communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère (11)	10 000 €
SIAEPA du Cubzadais-Fronsadais (33)	8 000 €
Mairie de Salles (33)	7 500 €
Syndicat 4B (79)	6 000 €
Syndicat des eaux Luy Gabas Léés (64)	5 500 €
Pyren'Eau (64)	5 500 €
Communauté d'agglomération du bassin de Brive (19)	5 400 €
Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la région de Lescar (64)	4 000 €
Syndicat mixte d'eau et d'assainissement Gave et Baïse (64)	3 000 €
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du Saleys et des Gaves (64)	3 000 €
Commune de Saint-Pierre d'Aurillac (33)	2 500 €
Mairie de Fargues de Langon (33)	2 500 €
Communauté de communes du Grand Montauban (82)	2 195 €
Syndicat eau et assainissement des 3 Cantons (64)	2 000 €
Mairie de Mauvezin (32)	526 €
Mairie de Cugnaux (31)	500 €
Mairie de Barinque (64)	200 €
Commune d'Anzex (47)	200 €
Mairie d'Eyres Moncube (40)	200 €
Mairie de Sainte Foy (40)	100 €
Total général	1 604 317 €

Nota : ce panorama, comme le reste de ce document, est établi à partir des données collectées par le pS-Eau.

Des engagements au montant très variable mais tous importants

Le montant moyen des engagements est de 42 219€ en 2024. En excluant les engagements des métropoles Bordeaux et Toulouse et des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, la moyenne par collectivité des engagements financiers en 2024 est de 18 920€ avec une forte disparité entre les collectivités des deux régions : une moyenne de 10 168€ par collectivité pour celles de Nouvelle-Aquitaine contre 39 925€ pour celles d'Occitanie.

Les engagements modestes ne doivent pas être sous-estimés. Ils jouent un rôle essentiel en déclenchant d'importants cofinancements, notamment de la part des agences de l'eau.



pS-Eau

Programme Solidarité Eau

pseau@pseau.org

www.pseau.org

Contacts bassin Adour-Garonne :

jeremy.guerin@pseau.org (Nouvelle-Aquitaine)

sophie.renard@pseau.org (Occitanie)


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


EAU
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT